Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 75 (1985)

Artikel: Le parler d'autrefois : extrait des anciens manuaux du Conseil de Romont

Autor: Page, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Louis Page

Le parler d'autrefois

extrait des anciens manuaux du Conseil de Romont

Au cours de nos recherches historiques sur notre ville de Romont (FR), il nous est arrivé maintes fois d'être arrêté par le sens de certains mots et la tournure de phrases et d'expressions.
Nous les avons cueillis dans les *manuaux* ou procès-verbaux des séances du Conseil communal, lesquels existent depuis 1545, entreposés aux archives communales. Les précédents comptes-rendus, de la période savoyarde qui prend fin en 1536, ont disparu, probablement aux cours des incendies qui furent nombreux jusqu'au milieu du XIXe siècle. En revanche, les actes principaux ont fait l'objet de copies parcheminées, des vidimés. Ces écrits officiels n'entrent pas dans notre quête de mots anciens.
Notre travail n'a aucune prétention philologique. Nous nous contentons de reproduire les termes dans une graphie légèrement modernisée, laissant parfois entendre s'ils avaient un parfum latin ou une odeur patoise. Pour en mieux saisir la particularité de quelques-uns, nous les avons laissés enrobés dans des expressions parfois pleine de saveur.
Il en est d'un peu simples aux yeux de quelques-uns, mais tous reflètent assez exactement le cachet du parler d'autrefois dans notre région. A noter qu'il s'agit de choses très terre à terre dont avaient à s'occuper les très honorables seigneurs des *conseil des Douze, des Vingt-Quatre* et des *Quarante* d'une petite ville de province fribourgeoise du milieu du XVIe siècle à la fin du XVIIe.
Nous faisons suivre notre «lexique ancien» de quelques textes brefs, eux aussi témoins de la langue écrite de nos aïeux. Nous les donnons dans la graphie ou orthographe exacte de l'époque, soit le milieu du XVIe siècle. Pour faciliter la lecture des termes et des expressions que nous donnons, nous n'avons pu nous tenir exactement à la manière d'écrire de cette époque. Nous l'avons donc modernisée quelque peu, tout en conservant la valeur des sons et les tournures caractéristiques.
L'*y* que nous employons s'écrivait toujours *ï*: moïen, aïant, octroïer, etc. La *z* marquait souvent le pluriel au lieu de *s*.

A

abergement, n. m.:	location, tènement féodal
acenser, v.:	faire payer le «cens», soit un impôt
affronter, v.:	toucher. Ex.: ...qui ont des possessions *affrontant* ès murailles doivent faire des *colisses*
a forme des amodiations:	selon les conditions de la location

aigue, n. f.: eau. Ex.: Que l'on ne doive mettre et conduire *aigue* par la *riette* (rigole) qu'est devant la maison des hoirs de...

ais, n. m.: planche de bois, Auj.: vieux mot

aisance de maison, n. f.: toilettes

amortérisation, n. f.: amortissement. *Amortériser* v.

amplier sur les communs: empiéter sur les terres communes

ancelle, n. f.: bardeau, tavillon

anguette, n. f.: seau à eau, en cuir, pour la lutte contre le feu

apprentif, n. m.: apprenti. Ce «f» final se rencontre aussi dans *baillif,* et autres

arche, n. f.: mesure de capacité pour les grains. Environ 1500 l. *Arche* est aussi la caisse à grains au grenier

armuré: armé. Ex.: Qu'un chacun soit prêt s'armer de bâtons *armurés...*

assots, n. m.: endroit où l'on élève les porcs. Se dit *boéton* en patois

aune, n. f.: mesure de longueur valant 1,20 m. *Auner* une pièce d'étoffe

avoinerie, n. f.: récolte d'avoine; dîme de l'avoine

B

bailler, v. donner. En patois: *baye-mè chan* = donne-moi cela

ban, n. m.: amende. Ex.: Sous le *ban* d'un chacun défaillant de six gros (pièce de monnaie), sans merci. Sous le *ban* contenu ès statuts: fixé par la loi

barges, n. m.: fenil, loge à foin, cabane. Ex.: Des terres en *barges:* que l'on fane. Ouvrir les *barges:* les prairies fanées où l'on peut pâturer, où peut se faire la *paisson*

berger, n. m.: sens français, mais employé souvent dans l'expression: mettre sous la verge du berger, du pasteur

bichet, n. m.: mesure de capacité pour les graines: 10–20 l. En patois: *on betsè dè biao* (blé)

bled, n. m.: blé

boénage, n. m.: relatif aux bornes. Dans les légendes, les *bouénou* déplaçaient les bornes

bornel, n. m.: fontaine. En patois: *lou borni*

bosonnets, n. m. pl. chemin bordé de buissons

bosse, n. f.: tonneau. *Bosset:* petit tonneau. Une *bosse* de chanvre

bouchon, n. m.: cabaret

boulevards, n. m. pl.: remparts, promenade des remparts

bourrelier, n. m.: comme en français: fabricant de harnais. Ne s'entend plus guère

Bramafan, nom de lieu: vient du patois et signifie qui crie de faim. On a aussi le nom de lieu *Affama* = affamé

C

camisards: paysans, bourgeois qui se sont opposés à certaines décisions du conseil

casse, n. f.: grande poche (louche) pour puiser l'eau

censitaire, n. m.: qui paie des cens (impôts)

chacun, pr.: chaque. S'emploie souvent avec *un.* Ex.: N'a voulu païer pour *un chacun* char de vin par lui acheté, un florin

chafeyruz, n. m. pl.: feux. En patois *tsafinru*

chalamelle, n.m.: roseau, du latin «calamus». Employé ici dans le sens de flûte

chalwerk, n.m.: prison. Un des rares mots tirés de l'allemand

chanvre: cultivé par chaque ménage qui a sa «chenevière». Quand la filasse est bien débarassée de toutes ses *chènevottes* (bribes), on la peigne

chapel, n.m.: chapeau. Une plume au *chapel*

char, n.m.: sens français, mais un *char de vin*=600 litres

charlatans, n.m.: autorisés à dresser et monter théâtre en ville

charroir, n.m.: charroi

chésaux, n.m.: terrain sur lequel est bâti une maison, s'emploie au pluriel. Le sing.: *chésal*

chirurgien, n.m.: médecin, par opposition au rebouteux, rhabilleur, qui donne des soins

chouchia, n.f.: la chaussée. Ex.: la *chouchia* des Barges. En patois: *tsonhyia*

cingulon, n.m.: ceinture. Ex.: *cingulons* à faire pour la sacristie. Du latin *cingulum*

clausiture, n.f.: clôture. Ex.: par ce moïen on gâte les *clausitures.* Parfois écrit *clositures*

clédard, n.m.: porte de pâturage. Ex.: Le *clédard* des *clositures.* De nos jours on dit en patois: la *delége*

clergé, n.f.: on dit ici *la clergé* comme *la dimanche,* comme en patois *la demindze*

clos, n.m.: terrain bien défini, propriété particulière, personnelle. On trouve aussi: un *aclos*

coëttes, n.f.: duvets. Des *coëttes* de lit. En patois *cûtre.*

commun, n.m.: terre qui appartient à la communauté. S'emploie encore dans ce sens

communier, n.m.: celui qui est d'une commune. Ex.: *communier* de Villarimboud

compâturage, n.m.: droit de la bourgeoisie de mettre du bétail en commun sur des terres allant au-delà du territoire communal. Objet de querelles

compellir, v. obliger, forcer. Ex.: ...qu'on dusse *compellir* les reconnaître sous quelques cens et pour lod

conche, n.f.: cuve pour faire des cierges

concordablement: par accord, accepté

confesser, v.: reconnaître. Ex.: Il a *confessé* tenir les ventes d'un an

confins, n.m.pl.: terres aux limites de la commune. On dit aussi la *fin*

coupe de bled: mesure de capacité peu précise

curial, n.m.: notaire, greffier

curtil, n.m.: jardin. En patois: *on curti*

D

daguier, n.m.: fourbisseur, celui qui fait ou polit des armes blanches

dai, n.m.: branche de sapin. S'emploie encore. Parfois écrit *dex*

daille, n.f.: pin sylvestre. Mot encore en usage

décrétation, n.f.: publication (de testament)

défermer, v.: ouvrir. Ex.: *défermer* un clos

départir, v.: se séparer, partir. Ex.: se *départir* du lieu de Lausanne

déperdre, v.: perdre, disparaître. Ex.: Afin que les droits de la ville ne se déperdissent

déporter v.pr.: se rapporter au... Ex.: Ils doivent se *déporter* du papier

derbonnier, n.m.: taupier. Le *derbon* est la taupe noire
despect, n.m.: respect. Ex.: ci-dessous, voir *d'ores en avant*
dèvin, n.m.: terre où l'on ne peut mettre du bétail. Mot fréquent sur les plans communaux: le *dèvin* des Dailles
diaire, n.m.: almanach
dîme, n.f.: impôt du dixième de certaines récoltes, sur le *bled,* le *messel,* le chanvre, etc. On dit toutefois: *le grand dîme*
directes, n.f.pl.: impôt
dit, dits, dites: jadis très employé. Ex.: *Les dits* de Romont ont sur *les-dits* pâquiers des droits
d'ores en avant, adv.: dorénavant. Ex.: On se baserait *d'ores en avant* sur le *diaire* pour fixer le jour du paiement des *directes* ès mains des *dîmeurs* (percepteurs des impôts) et toujours sans (manquer) *despect*
ducaton, n.m.: don modeste, pour occasion particulière. Ma mère, qui était sage-femme, disait encore: «On a été bon; après les 10 francs, on m'a encore donné un *ducaton*»

E

écoffey, n.m.: cordonnier. D'où le nom de famille. En patois *on écofa, écofè*
égrège, n.m.: titre que l'on donne à un notable qui vient après ceux de seigneur, noble, et avant celui de *discret*
Eloi, saint: patron des orfèvres, des gens travaillant les métaux. Avait à Romont sa confrérie, sa bannière; il a encore son vitrail à l'église
émine, n.f.: tamis ou mesure en usage dans les moulins
encelle, n.f.: bardeau = *ancelle*
enclos, n.m.: clos, *aclos,* terrain fermé. Un *encloseur:* celui qui ferme, qui contrôle les clos
entrage, n.m.: entrée; le droit d'*entrage* dans la bourgeoisie
épeautre, n.m.: céréale, aujourd'hui moins connue, de qualité inférieure au *bled,* au *messel*
éperonnier, n.m.: qui fait les éperons
éplucheries, n.f.pl.: petite somme d'argent qu'on remet gracieusement; billet d'épices de la justice
essert, n.m.: terrain abandonné, mal cultivé. S'emploie encore
estoc, de l': compétence, charge. Ex.: ...de *l'estoc* du syndic (boursier communal)

F

faya, n.f.: brebis. Se dit encore en patois
fayâla, n.f.: pâturage à brebis
faye, n.f.: nom désignant une forêt de hêtres. Du latin *fagus*
fayotier, n.m.: gardien des brebis
fau, n.m.: foyard, hêtre. On dit aussi un *fou*
ferculon, n.m.: brancard
fesse, n.f.: fagot. Faire des *fesses*
fiancer, v.: lier, garantir, s'engager pour. Ex.: La quarte (quatrième) partie *fiance* Pierre Ecoffey
fief, n.m.: territoire, village, région sous l'autorité d'un noble qui perçoit des droits

forain, n.m.: se dit d'une personne qui vient du dehors, qui n'est donc pas de l'endroit. S'emploie encore pour les «gens du voyage»

foule, n.f.: foulon, presse pour les draps. S'emploie encore. Lieu-dit à Romont: La Folla, sur les bords de la Glâne

fournier, n.m.: boulanger, *fourneyre:* boulangère

fruitage, n.m.: récolte des fruits

G

gagement, n.m.: mise à l'amende et l'amende elle-même. Ex.: amendes et *gagements* pour contravention

Garin, saint protecteur du bétail, a de nombreuses chapelles dans le pays (ailleurs: saint Guérin)

gerberie, n.f.: moisson, tas de gerbes; la dîme se fixe sur la *gerberie*

gesans, n.f.pl.: femmes accouchées

glandée, n.f.: production des glands; temps fixé pour pâturer les porcs dans les forêts de chênes

glanée, n.f.: période pour aller glaner. La *glanée* a été bonne

gourgne, n.f.: souche enterrée d'un arbre. Arracher des *gourgnes,* des troncs

grainetier, n.m.: conseiller qui a la responsabilité du grenier; qui distribue les grains remis comme salaire. Personnage important

granger, n.m.: le fermier qui tient une grange. En patois: *grandzi*

H

héraut – hergross huissier du conseil, sergent de ville

I

icelui, pron.: celui-ci. Fém.: *icelle,* plur.: *iceux*

inclusa, n.f.: léproserie, ladrerie. Se dit aussi *maladaire*

invigiler v.: surveiller, contrôler

irraciner, v.: déraciner

item, adv.: de même. Vieux terme

J

jaquemard, n.m.: prison. Ex.: Conseiller démis de son emploi et mis *sus jaquemard*

jordil, n.m.: jardin. Ex.: Celui qui sera trouvé en *jordil* prenant fruitage, ou en chenevière, sera châtié, et sera mis au carcan

joux, n.f.pl.: forêts, surtout des régions élevées. Ex. Les *joux* noires

jusques à, adv.: jusqu'à. Ex.: *Jusques à* quand; *jusques à* bout de paiement

L

largir, v.: accorder. Très jolie formule: ...auquel grâce spéciale a été *largie* (de) tenir comme par ci-devant le clos de...

largission, n.f.: permission, licence

licencié: autorisé, permis, accorder licence. Ex.: par le conseil spécial (communal) a été *licencié* François Musy mettre au *dèvin* une jument et trois poulains pour un florin par bête

livrances, n.f.pl.: fournitures, livraisons

lods, n.m.: droit de mutation, en cas de vente d'une terre. *Loder* ou *lauder* un acte. *Lods* et *vendes*

lomguelter, v.: faire payer l'impôt appelé *omgueld* ou *umgueld* destiné à l'entretien des remparts de Romont. Aussi: *Umguelder.* Ex. *Lomguelter* le pot de vin

M

mailler, v.: faire payer un impôt sur le vin. Du mot *maille,* une petite monnaie, qui sera remplacée par la *cruche,* la *rappe,* le centime

maintenance, n.f.: entretien. Ex.: Ceux qui sont à la *maintenance* de Leurs Excellences (de Fribourg)

maintenaudaz, n.f.: cloche qui sonnait la messe matinale. En patois la *matenâre*

maître des basses œuvres: équarrisseur, écorcheur

maladaire, n.f.: léproserie. Aussi *inclusa.* La *Maladaire:* lieu-dit isolé

male part: mauvaise part

manual, n.m.: recueil des décisons du conseil, écrit à la main; pluriel: *les manuaux.* Ceux de Romont existent tous depuis 1545

marguillier, n.m.: sacristain; qui s'occupe de l'église. Responsable de l'église

médelle, n.f.: indemnité en cas de responsabilité, réparation. Ex.: Le conseil ordonne d'acquitter la médelle pour éviter un procès

merci, adv.: sens actuel; grâce. Sans *merci,* à la *merci* de...

messel, n.m.: céréale moitié blé, moitié seigle, soit ce qu'on appelle encore: moitié, méteil. Désigne généralement les céréales panifiables

messellerie, n.f.: moisson

messier, mussilier, n.m.: gardiens des moissons et du bétail. Nom de famille actuel: Mussilier

mesures: nous les donnons à leur lettre alphabétique en distinguant les usages: pour les grains, les liquides, le vin, les dimensions de terre, etc.

missival, n.m.: recueil qui conserve les lettres importantes; copie-lettres

mois: les noms étaient les mêmes que de nos jours mais on écrivait: 7bre, 8bre, 9bre, 10bre pour septembre, octobre, novembre et décembre

monnaies: elles ont varié selon les époques, en noms et en valeurs. On avait alors le Gros, le Florin, l'Ecu, le Denier, avec des signes particuliers pour les indiquer

montes, n.f.: saillies animales

morcel, n.m.: morceau. Ex.: Laisser clore un *morcel* du *dèvin*

muid, n.m.: désigne non seulement la mesure de capacité de quelque 1500 litres, mais encore une arche ou caisse du grenier où l'on conservait les céréales

N

naissants, n.m.pl.: impôt ou dîme sur les animaux nouveaux nés: veaux, moutons, porcs

nonobstant, adv. malgré. *Nonobstant* ledit statut

novales, n.f.pl.: dîme perçue sur les terres nouvellement mises en culture. De nos jours, le *novalu* est une production herbagère de trèfle, de luzerne, etc. après une culture de blé

O

obvier, v.: prendre des mesures efficaces contre un abus. Ex.: *obvier* et rompre la fréquentation par vicieuse coutume

oche, n.f.: terrain avoisinant un bâtiment, lequel est construit sur un *chésal;* verger, jardin, chenevière

ordonnance, n.f.: prescription. Ex.: à forme de l'*ordonnance* = selon

outre, adv.: dépassé, au delà. Ex.: Et non plus *outre...*

ovaillé, adj.: se dit d'un bois abattu par une intempérie

ovaille, n.m.: grande intempérie causant des dommages, inondation, ruine du terrain, etc.

P

paisson, n.f.: le temps des pâtures, l'action de pâturer. Ex.: la *paisson* (ou *paission*)) des porcs

passade, n.m.: hébergement momentané, organisé pour les gens de passage. A Romont: à l'hôpital

parchet, n.m.: petite étendue de terrain, comme de nos jours

partisseur, n.m.: celui qui surveille et rend compte. Utilisé pour la vendange

patifou, n.m.: fonctionnaire inférieur, appelé à faire la chasse aux bêtes qui rôdent dans les rues

patury, n.f.: rétribution en nature ou en argent versée pour le bétail mis «sous la verge du pasteur»

perrare, n.m.: pierrier. Patois: *pèrare*

pichet, n.m.: petit pot de vin

plaintif, n.m.: plainte. Ex.: S'il ne les traitait et qu'il y eut *plaintif*

pot, n.m.: mesure de capacité d'un demi-litre

prémices, n.f.pl.: premiers fruits de la terre. Sens actuel

prez, n.m.pl.: les prés. Le *z* est souvent employé pour marquer le pluriel

proposite, n.f.: proposition. Ex.: Laquelle *proposite* a été faite de la part d'icelui

puis-né: puîné, né après, cadet

Q

quarteron, n.m.: mesure ancienne pour les graines, ordinairement de 20 l, mais aussi un *quarteron* de 10 l, de 5 l. Ils étaient marqués, scellés

R

réchat, n.m.: scieur. Patois: *réchâ*

recors, n.m.pl.: les regains. Patois: *rècouao.* Aussi: *record*

relicte, n.f.: la veuve, la délaissée

rhabiller, v.: comme dans la langue populaire d'aujourd'hui

rière, ad.: du côté de ... sur le territoire de ... A Romont, *rière Berne* veut dire dans l'ancien pays de Vaud devenu bailliage bernois en 1536

riette, n.f.: rigole
risdaller, n.m.: impôt introduit par Fribourg

S

saunier, n.m.: marchand de sel
semesse, semaise, n.f.: vin d'honneur, généralement au pluriel. Channe pleine de vin qu'on apportait aux personnes qu'on voulait honorer, comme à une noce
seoir, v. asseoir. Ex.: Les conseillers se doivent *seoir* l'un après l'autre en conseil, selon leur entrée en conseil
seringue, n.f.: outil à gicler de l'eau en cas d'incendie
sétérée, n.f. (de pré): mesure; à l'origine ce qu'on peut faucher en un jour
sonnettes, n.f.pl.: prison bourgeoisiale. Ex.: mettre aux *sonnettes*
soufferte, n.f.: taxe payée par les non bourgeois ou habitants
statuer, v. fixer. Ex.: ...a été *statué* et fait
syndic, n.m.: boursier communal, et non le président du conseil dont il faisait partie

T

taille, n.f.: impôt variable; location fixe ou à merci, comme la corvée
tavernes, n.f.pl.: cabarets de qualité inférieure, étroitement surveillés
titres de politesse ou de convenance: nos Excellences de Fribourg,
nos très redoutés Seigneurs de Fribourg,
les Seigneurs du Conseil spécial des Douze,
les nobles seigneurs...,
discret..., honorable.., égrège...
Monsieur n'est pas employé devant un nom de personne au XVIe siècle, mais il l'est un siècle plus tard
trentainier, n.m.: environ trente. Aussi *trentenier.* Ex.: un *trentenier* de *fayes* (brebis)

U

umgeld, n.m.: impôt sur le vin. Il sert à l'entretien des remparts
umguelter, v.: percevoir un impôt sur le vin. Ex.: ...par la communauté a été *umguelté* (aussi *longuelté*) et *maillé* le pot de vin à...
usance, n.f.: usage

V

vendes, n.f.pl.: ventes
vendition, n.f.: la vente de...
vin: Mettre à pinte un char de vin (600 litres). Un tonneau qu'on pourra vendre au détail
voisinance, n.f.: voisinage. Bonne *voisinance*
vote la majorité se dit: Il a été *arrêté par le plus*

Quelques expressions et tournures

1. *Le verbe* être *emploie l'auxiliaire* être *aux temps composés* alors que nous employons maintenant *avoir.*
   Ex.: Sont été faits bourgeois, pour ont été faits...
   Sont été élus les bourgeois ci-après, pour ont été élus...
   N'entend-on pas encore dire: «je suis été», venant chez nous non pas de l'allemand, mais du patois: «*chu jelao* à Friboua»

L'inverson du participe passé, placé à la fin, est fréquente. Ex.: (au sujet d'une abbesse du couvent de la Fille-Dieu) «...savoir si les nobles bourgeois ont icelle agréable et d'être à icelle donné.»

2. *On omet parfois l'article partitif:*
   compellir à payer lods, (obliger) imposer cens. – faire pain de... ne doivent garder bêtes – faire statut perpétuel – ne devra acheter beurre sur le marché – ne doivent garder bêtes l'été.

3. *Formules d'introduction:*
   Par le général conseil a été ordonné...
   Par devant mes honorés seigneurs...
   Par moïen de quel *ovaille* survient grand dommage (voir ci-dessus)

   A été statué par le conseil spécial...
   Par toute la commune étant assemblée, a été arrêté touchant le...
   A été fait et statué par M. le Châtelain...

4. *A un siècle d'intervalle, évolution du style.* Voyez:

   1560:
   «Sont comparus Marie Sugnaux et Estivient Bordet, d'Hennens, à leurs noms et aux noms de tous les prud'hommes dudit lieu, qu'ont prié leur faire gracieuseté de l'offense par eux faite d'avoir par ci- devant amodié certain morcel du commun qu'est près ledit Hennens. A savoir n'avoir droit de se faire et d'autre part n'avoir n'autre moïen pour faire rebâtir leur four...»
   ***
   «Pour obvier et rompre la fréquentation par vicieuse coutume de laquelle plusieurs usent d'être journellement aux tavernes et ès jeux, par moïen de quoi dissipent leurs biens, en sorte que des uns leurs femmes et enfans sont contraints pour leur nourriture mandier, a été statué et ordonné...»

   1660:
   «Mrs les Bannerets aïant sommé la commune de Sommentier à contribuer pour tout ce qui touche les droits de la Bourgeoisie à cause de passassions à clos, et n'aïant voulu donner aucune solide réponse, de grâce on les avertira encore ce jourd'hui, et ne voulant se ranger à la raison, on conduira demain le commun de la ville audit lieu pour rompre les possessions qui ne sont pas à clos.»

Lettre des Bourgeois de Romont au Duc de Savoie

20 février 1536 (orthographe et style de l'époque)

Demande de secours

«Nest pour ce quelque chouse qui nous ayt sceu dire, n'avons voulu obtempérer à leur pratique et quand ilz on vheu qui non peult gagnyer le courd de la ville ilz on pratiquer les payssans auteres nous desarmer tant que les dicts payssants ilz leur fire une bien honneste responce, et ce voyant que part pratiqué ilz nest

nous pouvoyt reboulté, les dicts de Fribourg se voulliren mettre aux champs pour nous venyr assallir, et quant nous payssans vire que cestoyt a bon essien, se sont en partye murtyner disant que n'entendoit jamays davoyer point de guerre avesque les ditts Sr de Frybourg, et que deuls ils nest volloyent point combattre contre eulz pour ce qui estions tous parents et aylliés les ungs avecque les aultres. ...»

(Arch. ville de Romont) Extrait de Dict. Deillon X, p. 375

***

Lettre du «Secretayre» de Fribourg: 12 février 1536. *A ceux de Romont*

«Mays despuys qui sont de nostre foys, leur bons voysyns et amys, et qui paravant se veulent rendre à Mess'rs de ceste ville, que Mess'rs ils mestront corps et biens a les deffendre et les garder.»

(Orthographe moins archaïque que celle de Romont)

***

Un extrait de Rabelais, de la même époque: *Education de Gargantua*

«Quand Ponocrates cogneut la vicieuse manière de vivre de Gargantua, délibéra aultrement l'instituer ès lettres: mais pour les premiers jours le toléra, considérant que nature n'endure mutations soubdaines sans grande violence. Pour donc mieulx son oeuvre commencer, supplia ung sçavant médecin de celuy temps, nommé maistre Théodore, à ce qu'il considérast si possible estoit remettre Gargantua en meilleure voie.»

Riassunto. Glossario di voci in parte scomparse tratte dai verbali delle sedute del consiglio comunale di Romont (FR), dal 1545, seguito daalcuni brevi esempi di testi. Tra le molte voci interessanti, son da segnalare, per i lettori della Svizzera Italiana, le seguenti, che trovano corrispondenti nei dialetti ticinesi e grigionesi: *bornel* 'fontana' (dial. frib. *borni*), cfr. lug. *bornèll* 'tubo per condurre acqua'; *dai, dex* 'ramo di abete', cfr. soprac. *dasa, dèsa, dèsgia* 'id.'; *foule* (con il nome di luogo *La Folla,* sulle rive della Glâne, a Romont) = lomb. *fòla* 'folla, gualchiera di panno' e *pâquier* 'pascolo', cfr. l'omonimo tic. *pasquee* (che passa a designare il 'luogo di raccolta delle capre', la 'piazza', indi il 'sagrato'). (Red. R.Z.)